Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1981)

**Heft:** 592

Artikel: La cassure de 1975

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1012067

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce détour quantitatif est simplificateur, mais il a le mérite d'être clair.

Si on regarde les choses de plus près, il est inexact, quand on considère les charges de la sécurité sociale, de retenir le transfert de revenu comme une charge seulement, une dépense pour l'entretien des vieux. La population âgée a d'abord été productrice: si elle n'a plus une contre-partie productive en période d'obtention de rente, elle contribue néanmoins indirectement à la production, par sa demande de consommation, maintenue par la redistribution sociale. Le commerce le sait bien, qui considère la population âgée comme un marché économique intéressant.

Autre notation importante: la diminution de la population, si la fécondité se maintenait au très bas niveau actuel, ne peut être prise à la légère; le vieil-lissement deviendrait considérable à terme; mais une hausse notable de la fécondité — si elle était possible — aurait comme premiers effets et pour une longue durée, des charges supplémentaires: avant d'être producteurs, les enfants doivent être élevés et formés.

Finalement, en ce qui concerne les dépendances, même si les rigidités des structures ne conduisent pas automatiquement à des compensations, le poids croissant des personnes âgées est contrebalancé par celui des jeunes, qui décroît.

Schématiquement, l'organisation actuelle de la sécurité sociale est telle que le poids des transferts financiers pour les personnes âgées repose essentiellement sur les actifs. En revanche, les charges pour les jeunes pèsent essentiellement sur les parents. De plus, il y a cumul des rôles et des charges pour les générations qui élèvent des enfants: actifs dans une branche de l'économie, elles contribuent au financement des rentes vieillesse; comme parents, elles paient l'élevage des enfants, qui sont les futurs producteurs.

En fait, il y a situation d'inégalité sociale, voire

d'injustice envers les parents; elle ne peut se perpétuer qu'en raison de l'amour porté aux enfants. Certes, celui-ci prime largement, pour les parents, les considérations matérielles. Cependant, cette valeur affective coïncide avec une pénalisation monétaire. Aussi la forte baisse de la fécondité dans les pays occidentaux peut être interprétée comme un signe: évolution des mœurs, mais aussi concurrence entre l'enfant — assimilé à un bien

marchand — et d'autres consommations: voiture, logement, appareils ménagers, loisirs actifs ou passifs, etc... Et le plateau de la balance financière penche, depuis une quinzaine d'années, vers le refus de l'enfant, du troisième enfant en tout cas. Des mesures de politique familiale sont à développer pour corriger des inéquités. Leur but devrait être — non pas nataliste — mais de justice sociale!

A SUIVRE

**ANNEXE** 

## La cassure de 1975

Pendant la période de prospérité et de plein emploi en Suisse, on assiste à de faibles fluctuations du rapport populations dépendantes/population active. Mais par référence aux années 1960, 1970 ou 1974, le taux d'activité fléchit brusquement dès 1975. Cette année-là, le nombre d'emplois est inférieur de 300 milliers à celui de 1970, environ — 1/10. Le volume quantitatif baisse encore en 1976, pour remonter légèrement depuis. La légère amélioration de la situation laisse toutefois l'indice de dépendance à un niveau nettement supérieur à celui de la période précédant la récession. Il eût été plus élevé sans le flux migratoire d'étrangers repartant dans leur pays d'origine. La population dépendante totale a augmenté brusquement: environ 1/6 entre 1974 et 1976. L'amplitude à court terme de ce phénomène économique est aussi forte que celle du vieillissement, à terme long.

ACTIFS ET DÉPENDANTS 1 EN SUISSE, 1960-1979

Années	1960	1970	1974	1975	1976	1979
Population active (milliers) <sup>2</sup>	2701	3124	3187	3017	2918	2962
Taux d'activité (%)	49,8	49,8	50,2	47,3	46,1	47,0
Population 0-19 ans/actif <sup>3</sup>	630	614	604	635	643	600
Population 60 ans/actifs <sup>4</sup>	303	330	340	365	381	384
Population (0-19) + $(60+)$ /actifs	933	944	944	1000	1024	984
Population inactive 20-59/actifs <sup>5</sup>	76	63	48	113	146	142
Population dépendante totale	1010	1007	992	1113	1170	1126

Populations dépendantes: par hypothèse, populations à charge des actifs.
Données OFIAMT — par hypothèse, tous les actifs sont inclus dans le groupe 20-59 ans.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'ensemble des jeunes de moins de 20 ans est considéré, par hypothèse, comme inactif.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> L'ensemble des personnes de plus de 60 ans est considéré, par hypothèse, comme inactif.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Est considérée comme «inactive adulte», dans les populations entre 20 et 59 ans, la différence entre la population résidante de ce groupe d'âge et la population active.